
Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement

tenue le mardi 9 janvier 2018 à 19 h 30

777, boul. Marcel-Laurin

CA18 08 0001

Séance ordinaire du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, convoquée selon la loi et tenue à la salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le mardi 9 janvier 2018, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa
Les conseillers de Ville : Aref Salem
Francesco Miele
Le conseiller d'arrondissement : Jacques Cohen
Michèle D. Biron

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de Me Isabelle Bastien, avocate, agissant à titre de secrétaire.

Le maire d'arrondissement demande un instant de recueillement.

CA18 08 0002

Soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 janvier 2018.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen ;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter tel que soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 janvier 2018.

ADOPTÉ.

CA18 08 0003

Soumis les procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 décembre et des séances extraordinaires des 5, 11 et 18 décembre 2017.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter tel que soumis les procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 décembre et des séances extraordinaires des 5, 11 et 18 décembre 2017 du Conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ.

CA18 08 0004

La première période de questions du public débute à 19h45

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Monsieur Manef Zidie (intervenant #3):

- Inscription au cours de natation. Il apprend qu'il n'y a pas de priorité d'inscription aux résidents et qu'il faut consulter l'agenda qui est publié à l'été pour connaître les échéanciers. Il n'a pas réussi à parler au responsable du Complexe sportif.
 - Pourquoi pas la priorité d'inscription aux résidents?
 - Pourquoi ne pas mieux communiquer les échéanciers?
 - Quel est l'état des inscriptions?
 - Pourquoi ne pas faire les inscriptions en ligne?

Monsieur Mario Bonenfant, (intervenant #8) :

- Consultation publique: demande où sont les invitations au public sur le site internet?

CA18 08 0005

Soumis sommaire décisionnel numéro 1174549016 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour les services d'entretien différencié des espaces verts pour une période de 3 ans.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des travaux publics à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour les services d'entretien différencié des espaces verts pour une période de 3 ans.

ADOPTÉ.

CA18 08 0006

Soumis sommaire décisionnel numéro 1174549017 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour l'entretien et la réfection des terrains soccer et de football de l'arrondissement de Saint-Laurent pour une période de trois (3) ans.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des travaux publics à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour l'entretien et la réfection des terrains soccer et de football de l'arrondissement de Saint-Laurent pour une période de trois (3) ans.

ADOPTÉ.

CA18 08 0007

Soumis sommaire décisionnel numéro 1174549019 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux d'entretien des bassins aquatiques pour l'année 2018.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des travaux publics à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux d'entretien des bassins aquatiques pour l'année 2018.

ADOPTÉ.

CA18 08 0008

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177146009 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de la mise aux normes de la protection incendie au bâtiment des Ateliers municipaux.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des travaux publics à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de la mise aux normes de la protection incendie au bâtiment des Ateliers municipaux.
- 2.- De nommer un comité de sélection formé des membres suivants qui étudiera les offres de services :
 - deux (2) représentants de la Division du développement des actifs immobiliers et éclairage de rue de la Direction des travaux publics;
 - un (1) représentant de la Division des ressources matérielles de la Direction des services administratifs;
 - un (1) représentant de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.

ADOPTÉ.

CA18 08 0009

Soumis sommaire décisionnel numéro 1174378039 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour les services professionnels d'un chargé de projets en conception et gestion de projets d'infrastructures souterraines et de surface.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des travaux publics à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour les services professionnels d'un chargé de projets en conception et gestion de projets d'infrastructures souterraines et de surface, et approuver la grille d'évaluation.
- 2.- De nommer un comité de sélection formé des membres suivants qui étudiera les offres de services:
 - deux représentants de la Division des études techniques et de l'ingénierie;
 - un représentant de la Division des ressources financières et matérielles;
 - un représentant de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau.

ADOPTÉ.

CA18 08 0010

Soumis sommaire décisionnel numéro 1174549018 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux horticoles pour une durée de 3 ans.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des travaux publics à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux horticoles pour une durée de 3 ans.

ADOPTÉ.

CA18 08 0011

Soumis sommaire décisionnel numéro 1174378038 relatif au lancement d'appels d'offres faisant partie du Programme triennal d'immobilisation 2018.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des travaux publics à procéder à divers appels d'offres;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement de divers appels d'offres faisant partie du Programme triennal d'immobilisation 2018.

ADOPTÉ.

CA18 08 0012

Soumis sommaire décisionnel numéro 1174549025 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour l'arrosage d'arbres pour l'année 2018.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des travaux publics à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour l'arrosage d'environ 2000 arbres pour l'année 2018.

ADOPTÉ.

CA18 08 0013

Soumis sommaire décisionnel numéro 1174549020 relatif à une prolongation du contrat pour les travaux de réparation de gazon et de pavé-uni – Soumission 17-15865.

ATTENDU la résolution CA17 080295 adoptée le 2 mai 2017 par le conseil d'arrondissement afin d'octroyer un contrat au montant de 153 434,14 \$ à Pépinière Jardin 2000 inc. pour les travaux de réparation de gazon et de pavé-uni pour une période d'un an;

ATTENDU que les travaux de réparation de gazon sont nécessaires suite aux dommages causés lors de la réfection de coupe, des opérations de déneigement ou de travaux arboricoles effectués à l'Arrondissement;

ATTENDU que la possibilité de prolonger le contrat est prévue à l'article 5 des clauses administratives particulières;

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une prolongation d'un an, au montant maximal de 153 434,14 \$, au contrat octroyé à la firme Pépinière Jardin 2000 pour les travaux de réparation de gazon et de pavé-uni – Soumission 17-15865.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0014

Soumis sommaire décisionnel numéro 1174549021 relatif à une prolongation du contrat pour la réalisation des travaux d'égavage cyclique dans l'arrondissement de Saint-Laurent (volet 1) - Soumission 17-16194.

ATTENDU la résolution CA17 080505 adopté le 8 août 2017 par le conseil de l'arrondissement afin d'octroyer un contrat d'un an à la firme Novafor inc. pour la réalisation des travaux d'égavage cyclique (volet 1) – Soumission 17-16194;

ATTENDU que la possibilité de prolonger le contrat est prévue à l'article 7 des Clauses administratives particulières;

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une prolongation du contrat octroyé à la firme Novafor inc., pour un montant maximal de 248 116,05 \$, pour la réalisation des travaux d'égavage cyclique (volet 1) – Soumission 17-16194.

2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0015

Soumis sommaire décisionnel numéro 1174549022 relatif à la prolongation du contrat pour les travaux d'élagage cyclique (volet 2) - Soumission 17-16011.

ATTENDU la résolution CA17 080297 adopté le 2 mai 2017 par le conseil de l'arrondissement afin d'octroyer un contrat d'un an à la firme 3087-5520 Québec inc. (Marcel Martel services d'arbres), pour la réalisation des travaux d'élagage cyclique dans l'arrondissement (volet 2) – Soumission 17-16011;

ATTENDU que la possibilité de prolonger le contrat est prévue à l'article 6 des Clauses administratives particulières;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron ;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'autoriser une prolongation du contrat octroyé à la firme 3087-5520 Québec inc. (Marcel Martel services d'arbres), pour un montant maximal de 164 115,32 \$, pour la réalisation des travaux d'élagage cyclique dans l'arrondissement (volet 2) - Soumission 17-16011.

2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0016

Soumis sommaire décisionnel numéro 1174549023 relatif à la prolongation du contrat pour les travaux d'élagage cyclique (volet 3) - Soumission 17-16194.

ATTENDU la résolution CA17 080504 adopté le 8 août 2017 par le conseil de l'arrondissement afin d'octroyer un contrat d'un an à la firme 3087-5520 Québec inc. (Marcel Martel services d'arbres) pour la réalisation des travaux d'élagage cyclique dans l'arrondissement (volet 3) – Soumission 17-16194;

ATTENDU que la possibilité de prolonger le contrat est prévue à l'article 7 des Clauses administratives particulières;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron ;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'autoriser une prolongation du contrat octroyé à la firme 3087-5520 Québec inc. (Marcel Martel services d'arbres), pour un montant maximal de 175 106,93 \$, pour la réalisation des travaux d'élagage cyclique dans l'arrondissement (volet 3) - Soumission 17-16194

2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0017

Soumis sommaire décisionnel numéro 1174549024 relatif à la prolongation du contrat pour l'abattage et l'essouchement d'arbres - Soumission 17-15722.

ATTENDU la résolution CA17 080303 adoptée le 2 mai 2017 par le conseil d'arrondissement afin d'octroyer un contrat à la firme 7762763 Canada inc.(Les Entreprises Képsc) au montant maximal de 97 035,45 \$ pour les travaux d'abattage et d'essouchement d'arbres pour un an - Soumission 17-15722;

ATTENDU que la possibilité de prolonger le contrat est prévue dans les documents d'appel d'offre ;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron ;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'autoriser une prolongation pour l'année 2018 du contrat octroyé à la firme 7762763 Canada inc.(Les Entreprises Képsc), pour un montant maximal de 97 035,45 \$, pour les travaux d'abattage et d'essouchement – Soumission 17-15722.

2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0018

Soumis sommaire décisionnel numéro 1176879015 relatif à la prolongation du contrat pour l'entretien ménager de la bibliothèque du Vieux-Saint-Laurent - Soumission 15-14522.

ATTENDU la résolution CA15 08 0567 adoptée par le conseil d'arrondissement le 1^{er} septembre 2015 afin d'octroyer à la firme Services d'entretien Alphanet inc. le contrat pour les services de conciergerie pour la Bibliothèque du Vieux-Saint-Laurent, d'une durée de deux ans, totalisant la somme de 223 227,64 \$;

ATTENDU que la possibilité de prolonger le contrat est prévue dans les documents d'appel d'offres ;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron ;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'autoriser une prolongation, pour l'année 2018, du contrat octroyé à la firme Service d'entretien Alphanet inc. pour l'entretien ménager de la Bibliothèque du Vieux-Saint-Laurent, au montant maximal de 104 000 \$ - Soumission 15-14522.

2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0019

Soumis sommaire décisionnel numéro 1176879016 relatif à la prolongation du contrat pour l'entretien ménager de la bibliothèque du Boisé - Soumission 15-14522.

ATTENDU la résolution CA15 08 0567 adoptée par le conseil d'arrondissement le 1^{er} septembre 2015 afin d'octroyer à la firme Groupe SAAV inc. le contrat pour les services de conciergerie pour la bibliothèque du Boisé, d'une durée de deux ans, totalisant la somme de 398 186,02 \$;

ATTENDU que la possibilité de prolonger le contrat est prévue dans les documents d'appel d'offres ;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron ;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'autoriser une prolongation, pour l'année 2018, du contrat octroyé à la firme Groupe SAAV inc. pour l'entretien ménager de la bibliothèque du Boisé, au montant maximal de 190 000 \$ - Soumission 15-14522.

2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0020

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177146015 relatif à la prolongation du contrat pour l'entretien des équipements de transport vertical des bâtiments publics - Soumission 13-13024.

ATTENDU la résolution CA16 080671 adoptée le 6 décembre 2016 par le conseil d'arrondissement afin d'autoriser le renouvellement du contrat octroyé à la firme Ascenseurs Innovatec inc. pour l'entretien des équipements de transport vertical des bâtiments publics de l'Arrondissement pour une durée d'un an;

ATTENDU la résolution CA13 080750 adoptée le 3 décembre 2013 par le conseil d'arrondissement afin d'octroyer un contrat à la firme Ascenseurs Innovatec inc. pour l'entretien des équipements de transport vertical des bâtiments publics de l'Arrondissement pour une période de 3 ans - Soumission 13-13024;

ATTENDU que ce contrat permet d'être conforme aux règlements de la Régie du bâtiment et de la CNESST qui prévoient qu'un appareil élévateur doit être sécuritaire, entretenu et en bon état de fonctionnement;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen ;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser la prolongation du contrat octroyé à la firme Ascenseurs Innovatec inc. pour l'entretien des équipements de transport vertical des bâtiments publics de l'Arrondissement, pour un montant de 28 271,80 \$, taxes incluses, pour l'année 2018.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0021

Soumis sommaire décisionnel numéro 1174378040 relatif à une dépense additionnelle au contrat pour les services professionnels dans le cadre des travaux d'aménagement des squares Nordet et Rambler - Soumission 17-012.

ATTENDU la résolution CA17 08 0217 adoptée le 4 avril 2017 par le conseil d'arrondissement afin d'octroyer à la firme Stantec experts-conseils ltée le contrat pour les services professionnels visant la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux d'aménagement des squares du Nordet et du Rambler, totalisant la somme de 196 882,85 \$ - Soumission 17-012;

ATTENDU que la présence de sol contaminé, le retour en appel d'offres, des travaux de forage ainsi que divers facteurs ont engendré une dépense supplémentaire ;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen ;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est:

RÉSOLU À LA MAJORITÉ, le maire Alan DeSousa s'étant abstenu et ayant déclaré un intérêt:

- 1.- D'autoriser une dépense supplémentaire de 47 915,83 \$, taxes incluses, au contrat accordé à la firme Stantec experts-conseils ltée pour les services professionnels visant la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux d'aménagement des squares Nordet et Rambler - Soumission 17-012.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0022

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177146013 relatif à une dépense additionnelle aux contingences du contrat pour l'entretien des génératrices des bâtiments publics - Soumission 17-15837.

ATTENDU la résolution CA 17 080145 adoptée le 14 mars 2017 par le conseil d'arrondissement afin d'octroyer un contrat à la firme Les produits énergétiques Gal inc pour l'entretien des génératrices des bâtiments publics pour 2 ans - Soumission 17-15837;

ATTENDU que les contingences prévues au contrat initial ne sont pas suffisantes pour assumer l'ensemble des travaux d'entretien des génératrices des bâtiments publics de l'Arrondissement étant donné l'état vétuste de celles-ci;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen ;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- Autoriser une dépense additionnelle de 9 000,00 \$, taxes incluses, aux contingences du contrat octroyé à la firme Les produits énergétiques Gal inc. pour l'entretien des génératrices des bâtiments publics - Soumission 17-15837.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0023

Soumis sommaire décisionnel numéro 1176747015 relatif à l'octroi d'un contrat pour la location d'autobus nolisés pour différentes activités de l'année 2018 - Soumission 17-16566.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
Autobus Transco (1988) inc.	44 483,83 \$
Autocar Chartrand inc	46 193,51 \$
Autobus Idéal inc.	58 246,34 \$

Proposé par le conseiller Jacques Cohen ;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'octroyer à la firme Autobus Transco (1988) inc. le contrat pour la location d'autobus nolisés pour différentes activités de l'année 2018, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de 44 483,83 \$, sous la supervision de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0024

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177146011 relatif à l'octroi des contrats aux trois finalistes du concours d'architecture pour l'élaboration d'un plan directeur d'aménagement du corridor de biodiversité Cavendish-Laurin-Liesse

ATTENDU la résolution CA 17 080503 adoptée le 8 août 2017 par le conseil d'arrondissement afin d'autoriser l'octroi des contrats aux membres du jury responsable du choix des finalistes ainsi que la sélection et la recommandation du lauréat dans le cadre du concours de design pour l'élaboration d'un plan directeur d'aménagement du corridor de biodiversité Cavendish-Laurin-Liesse;

ATTENDU que 8 concurrents ont déposé leur proposition de projet et que l'analyse de la conformité des propositions a été réalisée par les conseillers professionnels engagés par l'arrondissement pour coordonner le concours;

ATTENDU que le jury s'est réuni le 13 novembre 2017 et a sélectionné les 3 finalistes qui passeront à l'étape suivante, soit l'élaboration des prestations;

ATTENDU que les finalistes sélectionnés sont les suivants :

- Groupe Rousseau Lefebvre;
- Provencher-Roy - Équipe Provencher_Roy + Biofilia + White Arkitekter;
- Table Architecture - Équipe Table Architecture S.E.N.C. + LAND Italia S.r.l.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen ;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'octroyer aux trois finalistes identifiés au sommaire décisionnel un montant de 25 800 \$ chacun pour l'élaboration d'un plan directeur d'aménagement du corridor de biodiversité Cavendish-Laurin.

2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0025

Soumis sommaire décisionnel numéro 1176879014 relatif à un contrat pour la location de iPads pour les bibliothèques du Vieux Saint-Laurent et du Boisé.

ATTENDU que, dans le cadre des services visant le libre-accès à des équipements informatiques performants pour ses usagers, il y a lieu de poursuivre le service de location de iPads dans les bibliothèques de l'arrondissement pour l'année 2018;

ATTENDU qu'il s'agit d'un fournisseur unique;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser un contrat de gré à gré en faveur de Technologie Stay Connected inc., au montant de 35 000 \$, pour la location de iPads pour les bibliothèques du Vieux-Saint-Laurent et du Boisé pour l'année 2018.
- 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0026

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177146008 relatif à un contrat avec la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne) pour le service de refuge pour animaux – Soumission 17-732.

ATTENDU la résolution numéro CA15 080011 adoptée par le Conseil d'arrondissement lors de sa séance du 6 janvier 2015 et octroyant à la firme La Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (SPCA) le contrat pour le service de fourrière pour animaux pour trois ans;

ATTENDU que le contrat se termine le 31 janvier 2018;

ATTENDU qu'en conformité avec la Loi des cités et villes (art. 573.3.2.1), une entente de gré à gré avec l'organisme la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (SPCA), organisme sans but lucratif, a été négociée pour le renouvellement du service de refuge pour animaux de l'arrondissement à partir de février 2018;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer un contrat de gré à gré au montant maximum de 312 800,00 \$, sans taxes applicables, avec la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne), pour le service de refuge pour animaux ainsi que le programme capture - stérilisation - relâche des chats errants, pour la période du 1er février 2018 au 1er février 2020, sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Laurent - Soumission 17-732.
- 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0027

Soumis sommaire décisionnel numéro 1184549001 relatif à l'octroi d'un contrat pour le service de remorqueuses desservant les neuf (9) secteurs de déneigement effectués en régie sur le territoire de l'Arrondissement pour la saison 2017-2018 - Soumission 17-16645.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT (par remorqueuse)
Groupe Direct Ouest inc. / Transport Goineau	40 241,25 \$
MJ Contach enr.	45 990,00 \$

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme Groupe Direct Ouest inc. / Transport Goineau le contrat pour le service de remorqueuses desservant les neuf (9) secteurs de déneigement effectués en régie sur le territoire de l'Arrondissement pour la saison 2017-2018, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de 80 482,50 \$, sous la supervision de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0028

Soumis sommaire décisionnel numéro 1176685003 relatif à l'acceptation d'une offre du Service de la concertation des arrondissements, d'assumer la responsabilité de l'offre de service de

déchetage et de collecte, en bordure de rue, des branches provenant du domaine privé pour l'année 2018.

ATTENDU l'arrêté ministériel interdisant le déplacement du bois de chauffage de toutes les espèces d'arbres et des produits provenant de frênes à l'extérieur de la région réglementée, sauf s'ils sont préalablement neutralisés selon les normes spécifiques édictées par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA);

ATTENDU que depuis le printemps 2012, afin de diminuer les risques de propagation de l'agrile du frêne sur le territoire canadien, l'ACIA a inclus la totalité de l'île de Montréal aux régions réglementées en vertu de l'Arrêté sur les lieux infestés par l'agrile du frêne;

ATTENDU que pour la saison 2018 (avril à novembre), le Service de la concertation des arrondissements offre aux arrondissements de donner à contrat le déchetage et la collecte des branches en provenance du domaine privé;

ATTENDU l'offre de service du conseil de la ville à l'arrondissement Saint-Laurent, soit d'assumer la responsabilité du déchetage des branches pour l'année 2018, permettra une uniformisation des activités sur le territoire de la Ville;

ATTENDU que ce contrat contribue à préserver la canopée sur le territoire et permet de diminuer les risques de nouveaux foyers d'infestation d'agrile du frêne;

ATTENDU l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'accepter l'offre du Service de la concertation des arrondissements, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, d'assumer la responsabilité de l'offre de service de déchetage et de collecte, en bordure de rue, des branches provenant du domaine privé sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Laurent, pour l'année 2018, dans le cadre de la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal.

ADOPTÉ.

CA18 08 0029

Soumis sommaire décisionnel numéro 1170299030 relatif au dépôt d'un projet d'aménagement d'un réseau de sentiers actifs « amis des aînés » dans le quartier Chaméran, dans le cadre du Programme Municipalité amie des aînés et accessibilité universelle - Montréal 2018-2020.

ATTENDU le « Programme Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle - Montréal 2018-2020 » lancé le 12 octobre 2017, par le Service de la diversité sociale et des sports;

ATTENDU que le projet d'aménagement d'un réseau de sentiers actifs « amis des aînés » dans le quartier Chaméran a pour but de favoriser la pratique d'activités physiques de façon sécuritaire, en toute saison;

ATTENDU que l'aménagement d'un réseau de sentiers actifs « amis des aînés » assurera la qualité des milieux de vie résidentiels en adaptant les infrastructures municipales aux besoins des citoyens;

ATTENDU que le coût total du projet sera entièrement assumé par la subvention octroyée dans le cadre du « Programme Municipalité amie des aînés et accessibilité universelle - Montréal 2018-2020 »;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à déposer, auprès du Service de la diversité sociale et des sports, un projet d'aménagement d'un réseau de sentiers actifs « amis des aînés » dans le quartier Chaméran, dans le cadre du Programme Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle - Montréal 2018-2020;
- 2.- De s'engager à intégrer les concepts de l'accessibilité universelle dans la réalisation du projet.

ADOPTÉ.

CA18 08 0030

Soumis sommaire décisionnel numéro 1174378041 relatif au changement de dénomination sociale de Beaudoin Hurens inc. pour GBI experts-conseils inc.

ATTENDU le contrat octroyé le 6 mai 2014, par la résolution CA14 080301, à la firme Beaudoin Hurens inc. pour la préparation des plans et devis et de la surveillance des travaux d'aménagement de l'espace vert à l'ouest du lac « D » et recirculation des eaux, ainsi que la rue de l'Équateur - Soumission 14-014 ;

ATTENDU la résolution CA17 080497 adoptée par le conseil d'arrondissement le 8 août 2017, autorisant une dépense additionnelle au contrat octroyé à Beaudoin Hurens pour les services professionnels de préparation de plans et devis et de surveillance des travaux d'aménagement de l'espace vert entourant les lacs « A » et « D » ainsi que la rue de l'Équateur ;

ATTENDU que le 17 novembre 2017, Beaudoin Hurens inc. a changé de dénomination sociale pour GBI experts-conseils inc.;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron ;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- De prendre acte du changement de dénomination sociale de Beaudoin Hurens inc. pour GBI experts-conseils inc.;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0031

Soumis sommaire décisionnel numéro 1176747016 relatif à une contribution financière à la Commission sportive du Lac Saint-Louis pour l'organisation de ses activités en tant que mandataire des Jeux du Québec, pour l'année 2018.

ATTENDU que la Commission sportive du Lac Saint-Louis est un organisme régional couvrant le territoire du Lac Saint-Louis, incluant l'arrondissement de Saint-Laurent;

ATTENDU qu'à titre de mandataire du programme des Jeux du Québec, la Commission sportive du Lac Saint-Louis coordonne les finales régionales et organise la délégation qui représente la région à la Finale provinciale des Jeux du Québec;

ATTENDU que la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social recommande d'acquiescer à la demande de l'organisme et de leur verser une contribution financière de 1 000 \$;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

- 1.- D'autoriser une contribution financière de 1 000 \$ à la Commission sportive du Lac Saint-Louis pour l'organisation de ses activités en tant que mandataire des Jeux du Québec, pour l'année 2018;
- 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0032

Soumis sommaire décisionnel numéro 1173231025 relatif à la nomination d'un représentant élu de l'arrondissement de Saint-Laurent pour siéger au comité exécutif et au conseil d'administration de l'organisation de développement économique local, PME-MTL Centre-Ouest.

ATTENDU que l'agglomération de Montréal doit mettre en place un point de service pour le territoire composé de celui des villes de Côte-Saint-Luc, de Hampstead, de Montréal-Ouest et de Mont-Royal et de celui des arrondissements d'Achilles-Cartierville et de Saint-Laurent;

ATTENDU que la gouvernance de ce point de service sera établie à partir de l'organisme existant PME MTL Centre-Ouest dont la composition du conseil d'administration sera adaptée afin de prévoir une représentation provenant de chacun des territoires, à savoir : 13 personnes, soit 4 élus et 9 personnes des milieux d'affaires ;

ATTENDU que pour l'arrondissement de Saint-Laurent, la représentation sera d'un élu et de trois personnes d'affaires;

ATTENDU que le Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent recommande au Conseil d'agglomération d'entériner la nomination d'un représentant élu de l'arrondissement pour siéger au conseil d'administration et au comité exécutif de l'organisation de développement économique locale, Pôle Centre-Ouest.

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron ;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De recommander au conseil d'agglomération d'entériner la nomination monsieur Alan DeSousa à titre de représentant élu de l'arrondissement de Saint-Laurent pour siéger au comité exécutif et au conseil d'administration de l'organisation de développement économique local, PME-MTL Centre-Ouest, desservant le territoire composé de celui des villes de Côte-Saint-Luc, de Hampstead, de Montréal-Ouest et de Mont-Royal et de celui des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Saint-Laurent, à compter de janvier 2018.

ADOPTÉ.

CA18 08 0033

Dépôt par la directrice d'arrondissement du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements (sommaire décisionnel 1173984016).

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De prendre acte du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués entre le 29 novembre et le 31 décembre 2017, incluant les virements de crédits et les demandes de paiement, les listes des bons de commande de moins de 25 000 \$ et de 25 000 \$ et plus et du rapport sur les paiements à Hydro-Québec au 31 décembre 2017, en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

ADOPTÉ.

CA18 08 0034

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177499118 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'un mur solaire sur la façade d'un bâtiment industriel situé au 1025, boulevard Marcel-Laurin dans la zone I12-051 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 4. d) de la séance tenue le 6 décembre 2017, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20171202);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'un mur solaire sur la façade d'un bâtiment industriel situé au 1025, boulevard Marcel-Laurin dans la zone I12-051 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, à la condition d'assurer la continuité des extrusions horizontales en aluminium anodisé sur les panneaux de « Lubi »

Le mur de la façade est recouvert de panneaux polycarbonate translucide « Lubi » et de panneaux d'aluminium gris de la compagnie Aero Energie, ou de leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA18 08 0035

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177499119 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour des modifications extérieures et le remplacement du revêtement extérieur de la façade du bâtiment commercial situé au 7700,

chemin de la Côte-de-Liesse dans la zone B19-003 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 4. e) de la séance tenue le 6 décembre 2017, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20171203);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour des modifications extérieures et le remplacement du revêtement extérieur de la façade du bâtiment commercial situé au 7700, chemin de la Côte-de-Liesse dans la zone B19-003 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis le 19 décembre 2017.

Les murs des façades seront recouverts d'un revêtement de brique et de pierre de couleur « beige ambré » et « noir rockland » de la compagnie Permacon, d'un revêtement en acrylique de couleur « sable clair » et « gris foncé » de la compagnie ADEX et de panneaux architecturaux d'aluminium de couleur « anthracite » de la compagnie Simard, ou de leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA18 08 0036

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177499120 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement et des modifications extérieures du bâtiment commercial situé au 2285 à 2295, boulevard Marcel-Laurin dans la zone C08-057 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 4. f) de la séance tenue le 6 décembre 2017, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20171204);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement et des modifications extérieures du bâtiment commercial situé au 2285 à 2295, boulevard Marcel-Laurin dans la zone C08-057 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à la condition de respecter le plan d'ensemble d'affichage proposé.

Les murs des façades seront recouverts d'un revêtement de panneaux de ciment recouvert de crépi, ou de leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA18 08 0037

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177499121 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour un agrandissement arrière et le remplacement du revêtement extérieur d'une habitation située au 2095, chemin Laval dans la zone H08-063 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 4. g) de la séance tenue le 6 décembre 2017, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20171205);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour un agrandissement arrière et le remplacement du revêtement extérieur d'une habitation située au 2095, chemin Laval dans la zone H08-063 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis le 20 décembre 2017.

Les murs des façades seront recouverts d'un revêtement de bois de couleur « Albâtre » de la compagnie Maibec, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA18 08 0038

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177499122 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour des modifications extérieures et le remplacement du revêtement de la façade d'une habitation unifamiliale isolée située au 3355, rue Geoffrion dans la zone H03-002 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 4. j) de la séance tenue le 6 décembre 2017, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20171208);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour des modifications extérieures et le remplacement du revêtement de la façade d'une habitation unifamiliale isolée située au 3355, rue Geoffrion dans la zone H03-002 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme à la condition d'installer une brique de couleur uniforme dans les tons de beige et de privilégier des fenêtres et des portes d'entrées et de garage de couleur brun foncé, tel qu'existant.

ADOPTÉ.

CA18 08 0039

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177499123 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une fenêtre en baie sur la façade de l'habitation unifamiliale isolée située au 1170, rue Champigny dans la zone H13-051 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 4. k) de la séance tenue le 6 décembre 2017, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20171209);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une fenêtre en baie sur la façade de l'habitation unifamiliale isolée située au 1170, rue Champigny dans la zone H13-051 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à la condition de préserver les proportions des volets d'origine et d'éviter le motif de carreaux dans la fenêtre pour une meilleure harmonie de l'ensemble.

ADOPTÉ.

CA18 08 0040

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177499124 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le remplacement du revêtement extérieur d'une habitation située au 1295, rue Saint-Germain dans la zone H13-085 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 4. l) de la séance tenue le 6 décembre 2017, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20171210);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux ;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le remplacement du revêtement extérieur d'une habitation située au 1295, rue Saint-Germain dans la zone H13-085 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Le revêtement au pourtour du mur de la lucarne en façade et les entre-toits latéraux seront recouverts d'un revêtement de bois de couleur « gri-brume » de la compagnie CanExel, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA18 08 0041

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177499125 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseignes en vitrine pour le commerce situé au 1675, rue Poirier dans la zone C08-060 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 4. o) de la séance tenue le 6 décembre 2017, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20171213);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux ;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseignes en vitrine pour le commerce situé au 1675, rue Poirier dans la zone C08-060 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à la condition d'éliminer le numéro de téléphone dans l'affichage en vitrine à l'étage.

ADOPTÉ.

CA18 08 0042

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177499126 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseignes pour le commerce situé au 665, boulevard Décarie dans la zone C16-033 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 4. p) de la séance tenue le 6 décembre 2017, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20171214);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux ;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseignes pour le commerce situé au 665, boulevard Décarie dans la zone C16-033 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA18 08 0043

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177499127 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour une modification au PIIA approuvé du bâtiment commercial situé au 3828, boulevard de la Côte-Vertu dans la zone S11-017 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 5. b) de la séance tenue le 6 décembre 2017, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20171216);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour une modification au PIIA approuvé du bâtiment commercial situé au 3828, boulevard de la Côte-Vertu dans la zone S11-017 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA18 08 0044

Soumis sommaire décisionnel numéro 1175208004 relatif à l'acceptation d'un paiement aux fins de frais de parcs, représentant 10% de la valeur réelle municipale du lot 1 236 464 dans le but de construire éventuellement un nouveau bâtiment résidentiel multifamilial.

ATTENDU la demande de permis de lotissement (3001362271) du propriétaire 9109-3047 Québec inc.;

ATTENDU que le propriétaire n'a pas fait de proposition concernant la cession de terrain à des fins de parc;

ATTENDU que la construction de ce nouveau bâtiment résidentiel multifamilial respecte les dispositions du Règlement 08-005 relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accepter un paiement aux fins de parcs représentant 10% de la valeur réelle du lot 1 236 464 dans le but de construire éventuellement un nouveau bâtiment résidentiel multifamilial.

ADOPTÉ.

CA18 08 0045

Le règlement numéro RCA17-08-9 abrogeant divers règlements d'emprunts est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1173984014).

ATTENDU qu'à la séance ordinaire du 5 décembre 2017, le conseil d'arrondissement a adopté le projet de règlement numéro RCA17-08-9 abrogeant divers règlements d'emprunts (CA17 080772);

ATTENDU qu'à la séance ordinaire du Conseil d'arrondissement tenue le 5 décembre 2017, le conseiller Jacques Cohen a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement numéro RCA17-08-9 abrogeant divers règlements d'emprunts (CA17 080773);

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA17-08-9 abrogeant les règlements d'emprunts suivants :

- RCA07-08-0005 autorisant un emprunt de 200 000 \$ pour des travaux de pavage des stationnements publics;

- RCA12-08-7 autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ pour la construction du complexe sportif de l'arrondissement Saint-Laurent; et
- RCA16-08-4 autorisant un emprunt de 1 445 000 \$ pour l'acquisition de véhicules, de machinerie, d'outillage et d'équipements.

ADOPTÉ.

CA18 08 0046

Le projet règlement numéro RCA18-08-2 autorisant un emprunt de 4 245 000 \$ pour la réalisation des travaux de réfection routière, d'éclairage et de signalisation est présenté au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1172410008).

ATTENDU le programme triennal d'immobilisations 2018-2020;

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De déposer le projet de règlement numéro RCA18-08-2 autorisant un emprunt de 4 245 000 \$ pour la réalisation des travaux de réfection routière, d'éclairage et de signalisation, tel que présenté.

CA18 08 0047

Le conseiller Jacques Cohen donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé le règlement numéro RCA18-08-2 autorisant un emprunt de 4 245 000 \$ pour la réalisation des travaux de réfection routière, d'éclairage et de signalisation.

CA18 08 0048

Le projet règlement numéro RCA18-08-3 autorisant le financement de 4 300 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des bâtiments de l'arrondissement est présenté au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1172410009).

ATTENDU le programme triennal d'immobilisations 2018-2020;

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De déposer le projet de règlement numéro RCA18-08-3 autorisant le financement de 4 300 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des bâtiments de l'arrondissement tel que présenté.

CA18 08 0049

Le conseiller Aref Salem donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé le règlement numéro RCA18-08-3 autorisant un emprunt de 4 300 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des bâtiments publics.

CA18 08 0050

Soumis sommaire décisionnel numéro 1173950049 relatif à la délégation au Service central des ressources humaines de la Ville de Montréal, le pouvoir d'administrer le processus de comblement du poste de chef de division, Ressources humaines.

ATTENDU que le poste de chef de division, Ressources humaines de Saint-Laurent deviendra vacant en 2018 à la suite du départ de son détenteur à la retraite;

ATTENDU qu'afin de procéder au comblement, le Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent délègue son pouvoir, dans ce cas uniquement, au Service central des ressources humaines afin qu'il administre ledit processus et fasse une recommandation pour une nomination;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De déléguer au Service central des ressources humaines de la Ville de Montréal, dans ce cas uniquement, le pouvoir d'administrer le processus de comblement du poste de chef de division,

Ressources humaines de l'arrondissement de Saint-Laurent et de recommander une nomination.

ADOPTÉ.

CA18 08 0051

Soumis sommaire décisionnel numéro 1173950050 relatif à une nomination au poste de secrétaire d'unité administrative à la section de l'aréna et des installations extérieures, de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville et le processus suivi pour le comblement du poste de secrétaire d'unité administrative à la Section de l'aréna et des installations extérieures, de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer Nathalie Gauthier (matricule 100181500) au poste secrétaire d'unité administrative à la section de l'aréna et des installations extérieures (emploi 791930 - poste 43848 - SBA 266263) à la Section de l'aréna et des installations extérieures, de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à compter du 13 janvier 2018, date de sa nomination effective, le tout, aux salaire et conditions de travail prévus à la convention collective du syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal.

ADOPTÉ.

CA18 08 0052

Soumis sommaire décisionnel numéro 1173950052 relatif à une nomination au poste permanent de technicien en gestion des documents et des archives à la Division des ressources informationnelles et gestion documentaire, de la Direction des services administratifs et du greffe.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville et le processus suivi pour le comblement du poste permanent de technicien en gestion des documents et des archives à la Division des ressources informationnelles et gestion documentaire, de la Direction des services administratifs et du greffe;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer Sophie Poirier (matricule 100092125) au poste permanent de technicien en gestion des documents et des archives (emploi : 742330 – poste : 74186 – SBA : 308094) à la Division des ressources informationnelles et gestion documentaire, de la Direction des services administratifs et du greffe, à compter du 13 janvier 2018, aux salaire et conditions de travail prévus à la convention collective du syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal.

ADOPTÉ.

CA18 08 0053

Soumis sommaire décisionnel numéro 1173950051 relatif à la fin d'emploi administrative d'un employé.

ATTENDU que le Conseil d'arrondissement est informé des détails reliés à la fin d'emploi administrative de l'employé portant le matricule 157323999;

ATTENDU que ces détails sont contenus au dossier de l'employé;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'approuver la fin d'emploi administrative de l'employé portant le matricule 157323999 en date du 31 décembre 2017 à l'arrondissement de Saint-Laurent.

ADOPTÉ.

CA18 08 0054

Soumis sommaire décisionnel numéro 1173950053 relatif à une titularisation au poste d'ouvrier général de métiers, à la Division des actifs immobiliers et de l'éclairage des rues / section entretien des bâtiments et conciergerie, de la Direction des travaux publics.

ATTENDU qu'il y a lieu de titulariser un employé col bleu afin de maintenir le plancher d'emplois prévu à la convention collective du Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'entériner la titularisation de monsieur Julien Caron (matricule 100167844) au poste d'ouvrier général de métiers – arrondissements (emploi :606910 – poste : 59589 – SBA : 265432) à la Division des actifs immobiliers et de l'éclairage des rues / section entretien des bâtiments et conciergerie de la Direction des travaux publics, en date du 13 janvier 2018.

ADOPTÉ.

CA18 08 0055

Période des affaires nouvelles pour les membres du Conseil

Les dossiers suivants sont soumis à la présente séance :

- Le conseiller Francesco Miele mentionne ce qui suit :
 - o Souhaite une bonne année aux citoyens : active, productive, en santé et dans le bonheur;
 - o Souhaite un joyeux Pass Over;
 - o Félicite les Jeunes qui ont passé 4 heures à la mairie en sa compagnie le 4 janvier et qui portent de l'intérêt à l'implication publique.
- La conseillère Michèle D. Biron se joint à son confrère pour souhaiter une bonne année 2018 à tous : santé, bonheur et succès et elle félicite les employés qui ont fait les arbres de Noël à l'extérieur.
- Le conseiller Aref Salem invite la population aux activités suivantes :
 - o Mettre le sapin dans la collecte des matières organiques;
 - o Fêtes d'hiver du 9 au 11 février au parc Gohier;
 - o 125^e anniversaire de la fondation de Saint-Laurent, la programmation sera rendue publique à la fin de février, notamment la fête de Saint-Laurent.
- Le conseiller Jacques Cohen souhaite une bonne année à ses collègues et aux citoyens et évoque la tenue du 27^e tournoi de hockey à partir du 12 janvier à l'aréna Raymond-Bourque.
- Le maire Alan DeSousa souligne l'adoption des plans locaux en 2017, remercie les membres de la fonction publique de livrer les projets pour le bénéfice des citoyens.

CA18 08 0056

La deuxième période de questions du public débute à 20 h 52

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Monsieur Alain Ackad (intervenant #10), 1685, rue Filion :

- Demande l'accès aux statistiques du poste de police qui incluent, entre autres, le dossier des propos haineux.

Réponse (Alan DeSousa) : le dossier des propos haineux est géré par une unité spécialisée de la Ville de Montréal, créée il y a 3 ans. Ces statistiques se retrouveront donc dans le rapport annuel du SPVM.

Monsieur Berj Merdjanian (intervenant #11), SDC La Zone Décarie Nord

- Au nom de la SDC La Zone Décarie Nord, il offre ses souhaits de bonne année;
- Le déneigement a été excellent;
- Félicite le travail des policiers par grand froid;
- Les affiches électorales ont toutes été enlevées;

- Demande que l'arrondissement donne suite aux questions de Destination Décarie posées en 2017.

CA18 08 0057

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De lever la séance à 21 h 03.

ADOPTÉ.

Maire

Secrétaire

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 6 février 2018.
